



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## apprentissage

Question écrite n° 47639

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention particulière de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question délicate de l'indemnisation des maîtres d'apprentissage, tant sur le plan général que sur celui de professions actuellement très sollicitées comme celles du bâtiment. En effet, il apparaît que les artisans hésitent fortement à accepter aujourd'hui des apprentis au sein de leur activité, le temps de formation devant leur être consacré étant important au regard des commandes nombreuses qu'ils doivent honorer, tant du fait de la reprise dans ce secteur que des dégâts occasionnés par les intempéries de décembre dernier, et l'indemnisation offerte en compensation de cette formation très peu attrayante. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de revaloriser dans les meilleurs délais la rémunération des maîtres de stage, dans une période où le manque de main-d'oeuvre se fait par ailleurs de plus en plus pressant et où la formation de nouveaux professionnels devient d'autant plus cruciale.

### Texte de la réponse

La loi n° 96-376 du 6 mai 1996 a instauré l'actuel système d'indemnité compensatrice forfaitaire versée par l'Etat aux employeurs qui ont conclu un contrat d'apprentissage, composé d'une indemnité au titre de l'aide à l'embauche et d'une indemnité de soutien à l'effort de formation versée à la fin de chaque année du cycle de formation. Dans son esprit, le législateur n'a pas instauré une rémunération des maîtres d'apprentissage mais une aide pour l'effort de formation accompli par l'employeur, à laquelle s'ajoutent les exonérations de charges sociales. L'artisanat emploie aujourd'hui 70 % des apprentis, il continue donc à prendre une part active à la formation des jeunes, conscient que son engagement dans l'apprentissage est une des conditions du renouvellement des compétences dans le secteur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47639

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 23 octobre 2000

**Question publiée le :** 12 juin 2000, page 3519

**Réponse publiée le :** 30 octobre 2000, page 6241